

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCE`NE**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

|                      |                         |                         |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| M. Michel ROURRE     | M. Henri ANDRIEUX LOUER | M. Jean-Pierre PASCAUD  |
| Mme Noëlla ROMMEL    | Mme Rosine CARILLO      | M. Edouard SCHMID       |
| M. Christian MANCIP  | TRAMIER                 | M. Franck VALLON        |
| Mme Chantal MOCZADLO | M. Jérémie JEAN         | Mme Alexandrine MEYNAUD |
| M. Alain MARCELIN    | Mme Carole LAURENT      | M. Pierre GAC           |
| Mme Christelle ABATE | Mme Martine MARCHAND    | Mme Geneviève SIAUD     |

Ont donné pouvoir :

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

**2024 PVL 094**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A  
L'UNION DEPARTEMENTALE DES  
SAPEURS POMPIERS DE VAUCLUSE**

**Rapporteur : Mme Christelle ABATE**

Le conseil est informé que l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse a sollicité une subvention de 300€ pour l'année 2024.

Cette aide financière permet de poursuivre les actions menées en faveur des 2847 adhérents du département et de leurs familles en cas d'événements malheureux.

Avec l'avis de la commission animation vie locale réunie le 26 mars 2024, le conseil municipal, est appelé à accorder une subvention de 300€ pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- De valider l'octroi d'une subvention à l'association SDIS 84 pour l'année 2024 d'un montant de 300.00 € (trois cent euros),
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture.



Vu le secrétaire de séance :  
M. Henri ANDRIEUX LOUER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Andrieux Louer'.

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 21 |
| Abstention | 0  |
| Contre     | 0  |

Publiée le 29 avril 2024